

## Location de murs commerciaux avec option d'achat

Par menaud, le 18/09/2013 à 14:19

Bonjour,

je vous expose mon problème. J'ai vendu mon fond de commerce en juin 2013. Le repreneur ne pouvais acheter les murs de suite. Donc je lui ai proposé une location avec option d'achat au bout de 3 ans. On s'est accordé sur le prix de vente qui correspond à mon crédit au niveau de la banque et fixé un loyer. Tout a été fait chez notaire.

Je lui ai offert 2 mois de loyers pour le soulager dans ses travaux.

Ce mois ci, je vais chercher mon loyer au bout de 3 fois et là il me menace de faire bloquer les loyers chez un huissier si je ne refais pas les fenêtres qui se situent à l'étage dans l'appartement et une partie de la toiture qui semblerai fuir.

Est-ce comme dans une location commerciale normale où je lui dois le clos et le couvert. Je suis perdue car je n'ai toujours touché l'argent de ma vente et de plus j'ai un crédit pour les murs de ce commerce au niveau de la banque et je ne voudrai pas être inquiété. Merci de votre réponse et bonne journée à tous.